



Yoga Bordeaux Saint Seurin
22 Rue du Doc Albert Barraud- 33000 Bordeaux
www.bordeaux-yoga.fr - Tél. : 06 28 06 04 05

Fiche d'inscription Saison 2019-2020
COURS DE YOGA Iyengar ou Yoga Méditation

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Frais d'adhésion quelque soit l'abonnement choisi : 15 € à l'ordre de Yoga BSS
(Règlement en supplément)

- | | | |
|--|--------------------------|-------|
| <input type="radio"/> Forfait annuel (septembre/juin) | pour 1 cours par semaine | 430 € |
| <input type="radio"/> Forfait annuel (septembre /juin) | pour 2 cours par semaine | 684 € |
| <input type="radio"/> Forfait 1 ^{ère} période de septembre à décembre | pour 1 cours par semaine | 180 € |
| <input type="radio"/> Forfait 1 ^{ère} période de sept. à décembre | pour 2 cours par semaine | 270 € |
| <input type="radio"/> Forfait 2 ^{ème} période de Janvier à juin | pour 1 cours par semaine | 308 € |
| <input type="radio"/> Forfait 2 ^{ème} période de Janvier à juin | pour 2 cours par semaine | 463 € |
| <input type="radio"/> Forfait mensuel pour 1 cours par semaine (4 cours consécutifs) | | 60 € |
| <input type="radio"/> Carte de 10 cours | | 150 € |

Pas de cours les jours fériés. Périodes de fermetures à consulter sur le site.

Mode de paiement : Chèque Nombre de chèques :

Chèque libellé à l'ordre de Yoga BSS ou Virginie Lacoste ou Arnaud Sapor.

N° Chq :

N° Chq :

N° Chq :

N° Chq :

Montant total : adhésion 15 € +

Certificat médical obligatoire

Attestation de Responsabilité Civile

Les cours seront réglés à l'inscription dans leur totalité. Des facilités de paiement pourront être accordées. En cas d'absence, les cours pourront être rattrapés dans sur la période d'abonnement, mais ne feront pas l'objet d'un remboursement ou d'un report sur l'année suivant.

Choix du (des) cours (jour(s) et heure(s)) :

.....

Date :

Signature avec Mention « lu et approuvé »



Yoga Bordeaux Saint Seurin
22 Rue du Doc Albert Barraud- 33000 Bordeaux
www.bordeaux-yoga.fr - Tél. : 06 28 06 04 05

ANNULATION ET REVENTE DE L'ABONNEMENT

Les déménagements ne constituent pas un motif d'annulation du présent contrat sauf si un accord préalable a été signé avec la direction. Sans cet accord, c'est à l'adhérent d'adapter la durée de son abonnement aux incertitudes générales (professionnelles, financières...) de son avenir.

L'annulation pour cause de santé ne sera effective que si l'adhérent est frappé à vie d'une incapacité physique et/ou mentale, totale ou partielle, à toutes formes d'activité physique. Cette incapacité devra être contre expertisée par le médecin consulté par la salle Yoga Bordeaux Saint Seurin.

Exception faite des cas précédents, aucun autre motif ne justifiera l'annulation de ce contrat par le contractant. Tout refus de paiement entraînera la poursuite devant la juridiction compétente.

La direction accorde toutefois un droit de revente de l'abonnement. L'adhérent qui souhaite revendre son abonnement effectuera à lui seul les démarches liées à cette revente. La transaction se fera entre lui et l'acheteur. L'acheteur s'acquittera uniquement des frais d'adhésion lors de sa première visite.

AUTORISATION

En signant ce document, vous acceptez que la salle prenne des photos ou des vidéos lors des cours. Ces dernières pourront être utilisées pour les réseaux sociaux comme FACEBOOK ou INSTAGRAM ainsi que sur le site Internet de Yoga Bordeaux Saint Seurin.

En cas de refus, merci de le préciser au moment de la prise de vue des photos ou vidéos.